

moins nuisible au bien & avantage de nos fidèles Sujets de nosdits Pays-Bas.

Si ordonnons à nôtre Cousin le Maréchal Duc d'Arenberg, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, Commandant en Chef de nôtre Armée & de nos Troupes ès Pays-Bas, & à tous autres nos Généraux, Gouverneurs & Commandans de nos Provinces, Villes & Places éfdits Pays, & donnons en mandement à nos très chers & féaux les Chefs & Président & Gens de nos Conseils d'Etat, Privé & Grand Conseil, Chancelier & Gens de nôtre Conseil de Brabant; Gouverneur, Président & Gens de nôtre Conseil de Luxembourg; Chancelier & Gens de nôtre Conseil en Gueldres, Gouverneur de Limbourg; Président & Gens de nôtre Conseil en Flandres; Grand Bailly, Président & Gens de nôtre Conseil en Hainau; Gouverneur, Président & Gens de nôtre Conseil de Namur; Grand Bailly de Tournay & du Tournesis; Ecoutette de Malines, & à tous autres nos Justiciers & Officiers à qui ce regardera, de garder & observer, & faire exactement garder & observer cette nôtre présente Déclaration de guerre, & de la faire publier & afficher en la forme accoutumée dans toutes les Villes & Lieux de leur Jurisdiction respectivement, afin que personne n'en puisse alléguer cause d'ignorance: CAR AINSI NOUS PLAÏT-IL: en témoin de ce, Nous avons fait mettre nôtre grand scel à ces présentes, données en nôtre Ville de Bruxelles le huitième Juin l'an de grace mille sept cens quarante-quatre, & de nos Regnes le 4. Etoit paraphé, *Steenh. vt.* plus bas étoit, *Par la Reine*, signé, *F. J. Miffon*, & le grand scel de Sa Majesté y étoit pendant en cire rouge en double queue de parchemin.

*Vienne.*